

## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné *Patrick GLOUMAUD*

représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences *CPE*  
(*Concept Partenaire Entreprises*)

atteste que :

*M. Alexis MONTEIRO*

salarié(e) de l'entreprise *LIP INTERIM - 18000 BOURGES*

a suivi l'action de formation *Travail en hauteur - Port du harnais*

👉 La formation est validée (réussite aux tests théorique et pratique)

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- action de formation <sup>1</sup>
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée

*lundi 9 mars 2026 matin*

pour une durée de *3,5* heures <sup>2</sup>

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : BOURGES

Le : 13/03/2026



<sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.